

Session 2018 de la Conférence parlementaire sur l'OMC Genève, 6 et 7 décembre 2018

Les 6 et 7 décembre 2018, l'UIP, le Parlement européen et l'OMC ont organisé la session 2018 de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Le Groupe français de l'UIP était représenté par Jean Bizet, sénateur de la Manche, président de la commission des affaires européennes du Sénat, et Buon Tan, député de Paris.

Après une présentation par Mme Margaret Mensah-Williams, présidente du Congrès national de Namibie, Fabio Massimo Castaldo, vice-président du Parlement européen, et M. Junichi Ihara, ambassadeur du Japon auprès de l'OMC, président du Conseil général de l'OMC, M. Yi Xiaozhun, directeur général adjoint de l'OMC, a exposé la situation du commerce international (qui croît moins vite que l'OMC l'avait prévu : +3,9 % en 2018 contre 4,4 % prévus, alors même que la guerre commerciale ne montre pas de signe d'apaisement et que les indicateurs montrent que les entreprises retiennent leurs investissements) et celle de l'OMC qui n'a pas encore trouvé d'issue aux négociations engagées (mais ses membres poursuivent leur concertation). Seule avancée très positive : la mise en place de l'accord sur les facilitations des échanges, entré en vigueur en 2017, qui devrait se traduire par une réduction de 14 % du coût des échanges commerciaux internationaux. Concernant la réforme de l'OMC, M. Yi a souligné que certains membres ne veulent pas de réforme mais il est trop tôt pour dire ce qui va se passer ; de nouveaux sujets de discussion émergent encore. Les dirigeants réunis au G20 de Buenos Aires ont cependant approuvé la marche à suivre pour réformer l'OMC. Plus de 30 litiges ont été initiés en 2018, d'autres sont attendus prochainement. Il faut donc s'attendre à davantage d'appels.

Dans le débat, M. **Buon Tan** a fait valoir que les parlementaires sont conscients des difficultés de réformer l'OMC, mais dans un avenir proche elle sera confrontée à un problème pratique : comment l'OMC fera-t-elle respecter ses règles une fois que l'Organe d'appel ne pourra plus fonctionner ? M. Yi Xiaozhun a simplement répondu que c'est aux membres de l'OMC de trouver une solution.

La conférence a ensuite entendu M. Dennis Shea, ambassadeur des Etats-Unis à l'OMC. Il a tout d'abord fait valoir que les Etats-Unis font un travail peu visible au sein de l'OMC : ils fournissent des documents sur la pêche et sur l'agriculture, ils soutiennent le travail plurilatéral sur le commerce électronique. Les Etats-Unis sont donc très impliqués dans l'OMC et pensent que l'OMC est bien dirigée.

Les Etats-Unis ont présenté des propositions de réforme. Elles ont quatre axes principaux :

1° Il faut traiter le cas des économies qui ne sont pas des économies de marché et qui sont sources de distorsions de concurrence. Il faut combler les lacunes de l'OMC en matière de subvention d'État et de transfert de technologie forcé. Les Etats-Unis travaillent sur ces questions avec le Canada et l'Union européenne.

2° La transparence : on ne peut pas négocier sans connaître son partenaire. À cette fin, il existe des obligations de notification de subventions. Mais moins de la moitié des membres ont notifié les aides qu'ils ont versées en 2017, un tiers des aides versées de 1995, date de création de l'OMC, à 2017 n'a pas été notifié. Les Etats-Unis font des propositions avec l'UE,

le Japon, le Canada, Tapei pour remédier à ces lacunes ; elles utilisent aussi bien la carotte que le bâton.

3° À l'OMC, un membre peut s'autodésigner « pays en développement » (PED) et ainsi bénéficier notamment d'exemption de règles et de délais de mise en application allongés. Dix pays membres du G20 se considèrent comme PED, il en est de même de certains membres de l'OCDE, pourtant le club des pays industrialisés les plus riches. Il faut mettre fin à cette situation anormale.

4° Réformer le règlement des différends : l'Organe d'appel s'écarte de ce qu'il aurait dû être selon les règles qui ont présidé à sa création. Toutes les administrations américaines (Bush, Obama, Trump) ont présenté cette critique ; l'Organe d'appel désigne ses propres membres alors que c'est à l'Organe de règlement des différends (ORD) de le faire ; l'Organe d'appel doit rendre ses décisions en 90 jours or ce délai n'est plus respecté depuis 2011 (depuis 2014 le délai moyen de jugement est de 160 jours) ; l'ORD émet des avis consultatifs, or ce n'est pas son rôle ; l'ORD fait des enquêtes, or ce n'est pas son rôle ; l'ORD insiste pour que ses décisions supplantent celles des autres organes, or ce n'est pas comme cela qu'il a conçu ; souvent l'ORD assortit ses décisions d'obligations supplémentaires, or ce n'est pas son rôle.

L'Union européenne et la Chine ont soumis des propositions de réforme. Le 12 décembre, lors de la réunion du Conseil général, les Etats-Unis donneront leur réponse. M. Dennis Shea n'a pas voulu en dire plus mais il a relevé la proposition d'allonger le mandat des juges en le rendant non renouvelable ; il la regardera avec bienveillance. En revanche, transformer les membres de l'ORD en juges à temps plein et, comme le propose l'UE, donner plus d'indépendance à ces juges ne sont pas des propositions conformes à l'accord de 1994 qui a présidé à la création de l'ORD ; elles ne sont pas dans l'idée des Etats-Unis. L'Organe d'appel doit d'abord se plier aux règles : il doit rester un mécanisme aidant les membres à régler leurs différends, sa fonction est « étroite » (et, sous-entendu, doit le rester). Certains (à savoir l'UE) voudraient que cet organe devienne un tribunal mondial à temps plein : les Etats-Unis y sont opposés. De même, prévoir que l'Organe d'appel ou l'ORD rencontre chaque année des représentants de la société civile n'est pas conforme au mémorandum ayant présidé à leur création.

Néanmoins, les Etats-Unis ne s'opposent pas à la définition de nouvelles règles de commerce au sein de l'OMC. Ainsi ils estiment qu'il faut de nouvelles règles pour le commerce électronique.

M. Dennis Shea s'est déclaré être un optimiste par nature mais la réforme de l'OMC sera très dure à faire adopter. Il y a des résistances et des difficultés liées à des malentendus. Il a souligné que les réformes proposées par les Etats-Unis le sont également par d'autres membres.

La conférence a ensuite entendu Mme Sunanta Kangvalkulkj, ambassadrice de Thaïlande auprès de l'OMC, présidente de l'Organe de règlement des différends (ORD). Elle a appelé l'attention sur l'augmentation du nombre des contentieux : au cours des deux derniers mois, l'ORD a constitué 17 groupes spéciaux pour traiter des litiges, et on peut s'attendre à une augmentation du nombre des appels.

La conférence a également entendu M. Eloi Laourou, ambassadeur du Bénin auprès de l'OMC, président de l'Organe d'examen des politiques commerciales, et M. Jesse Kreier, conseiller principal à la division des règles (spécialiste des pêcheries). M. Kreier a rappelé que

l'OMC travaille depuis 2007 sur les subventions aux pêcheries. Au début des négociations, peu de pays en développement demandaient l'adoption de règles sur les pêcheries. Les négociations ont vraiment redémarré en 2014-2015. Elles sont atypiques au sein de l'OMC car elles portent sur la durabilité de la ressource halieutique mise en danger par la surpêche qui est soutenue par les subventions. Ce sujet est capital et concret : ainsi, à cause de la surpêche, le cabillaud a disparu au large des Etats-Unis et du Canada il y a cinquante ans et n'est jamais revenu depuis. La 11^e conférence ministérielle de l'OMC de Buenos Aires a été un échec et n'a donné aucun résultat. Il faut maintenant progresser sur les deux catégories de subventions principales : celles qui sont illicites et celles qui conduisent à mettre en péril la durabilité de la ressource. Le sujet est particulièrement complexe car en matière de subvention le droit interne des États se heurte aux objectifs des organisations internationales, il devient dès lors très complexe de qualifier d'illicite une subvention, notamment pour cause de distorsion de concurrence. Dans la seconde catégorie de subventions à interdire, certains proposent de cesser de subventionner la construction de navires pour lutter contre la surpêche, mais des pays en voie de développement peuvent légitimement vouloir se doter d'une capacité de pêche en haute mer qu'ils n'ont jusqu'à présent pas pu exploiter. S'ajoute le problème de la définition de la notion de « surcapacité ». Enfin, il faudra se pencher sur la règle du traitement spécial et différencié dont bénéficient les pays en voie de développement car en matière de pêche, 6 ou 7 PED sont des grands producteurs.

La matinée du vendredi 7 décembre a été consacrée à un débat sur l'avenir de l'OMC. Jean Bizet, aux côtés de Paul Rübzig, député européen, était rapporteur du débat. **Jean Bizet** a d'abord présenté son rapport (*cf.* texte en annexe), suivi par Paul Rübzig.

Il a ensuite répondu à de nombreuses questions de ses collègues parlementaires. Il a souligné que l'OMC arrive à une crise de croissance, qui est normale après 24 ans d'existence. Avec 164 membres, il est difficile d'obtenir un consensus ; autant cette procédure de décision était pertinente à la naissance de l'OMC, autant elle est dépassée aujourd'hui. Pour surmonter les impasses de la règle du consensus, l'Union européenne a mis en place des coopérations renforcées. Au sein de l'OMC, il faudrait réfléchir à la possibilité qu'un nombre restreint de membres puissent avancer ensemble : des accords plurilatéraux sont une solution, ils prennent aujourd'hui la place laissée vacante par les accords multilatéraux.

Il faudra davantage s'occuper des préoccupations environnementales. Jean Bizet s'est déclaré favorable à l'intégration dans les accords commerciaux de clauses environnementales assorties d'une clause de réciprocité. Il peut en être de même pour la protection des données personnelles. Sur ce point, l'Union européenne a un retard technologique sur les États-Unis ou la Chine mais a une avance éthique.

Jean Bizet a appelé l'attention sur le fait que la verticalité des décisions est de plus en plus difficile à assumer : dans la prévention de ces difficultés, le rôle des parlements nationaux est essentiel.

En réponse aux remarques de la Chine sur la contestation de son statut de pays en développement (la délégation chinoise a fait valoir que le PIB chinois par habitant est de 9000 dollars ce qui place les Chinois au 72^e rang mondial ; le taux d'urbanisation de 56 % montre aussi que la Chine est un PED), Jean Bizet a indiqué que la Chine a le 2^e PIB mondial, l'Union européenne est dépassée par la Chine. Avec la logique chinoise, lorsqu'elle sera le 1^{er} PIB mondial la Chine sera toujours un PED. Pour parvenir à ce résultat remarquable, il a

fallu du temps mais ce résultat a également été obtenu grâce à des aides d'État et des transferts de technologie forcés.

En réponse aux remarques de la Chine sur les subventions agricoles européennes (70 milliards d'euros alors que ni la Chine ni l'Inde ne possèdent de dispositifs de soutien similaires, on peut comprendre que des agriculteurs de PED soient inquiets), Jean Bizet a indiqué que la politique agricole commune fait attention à ce que les aides ne créent pas de distorsions de concurrence et soient conformes aux normes environnementales. L'Union européenne s'est néanmoins engagée dans une politique de réduction des interventions agricoles : sur la période 2021-2027, les aides agricoles se réduiront de 15 % ou 25 % selon le bloc d'aides dont il est question.

Concernant les remarques de l'Inde, Jean Bizet a précisé que chaque État doit être maître de sa stratégie économique. La constitution de stocks alimentaires d'urgence par l'Inde est justifiée au regard de sa situation intérieure, c'est même une démarche noble, mais s'il y a un contentieux c'est qu'avec ces stocks l'Inde réalise des opérations commerciales sur le marché mondial.

Sur l'approche différenciée entre les barrières tarifaires et les barrières non tarifaires, il faut se rappeler que globalement les barrières tarifaires ont été écrasées (4 à 5 %) mais entre-temps les barrières non tarifaires ont émergé pour atteindre 15 %. Les accords commerciaux de troisième génération visent justement à fluidifier les échanges afin de corriger les effets des barrières non tarifaires.

Le concept de développement durable était intégré dans les règles de base de l'OMC. Il faut le remettre au centre des discussions commerciales en repartant de la base, à savoir les attentes des citoyens et des parlementaires.

Concernant les Etats-Unis, Jean Bizet a jugé que la posture protectionniste de ce pays ne sera pas durable. Elle vient d'un Chef d'État qui agit comme un chef d'entreprise de façon assez brutale.

Tous ces sujets exigent le respect de la souveraineté des États. Il faut que chaque membre de l'OMC se comprenne. Mais la mondialisation ne doit pas être comprise comme une uniformisation.

Enfin, Jean Bizet a averti que le rôle des entreprises allait changer avec l'intelligence artificielle : une entreprise devra ne pas avoir pour seule fonction de fabriquer des biens et des services, elle devra avoir un rôle social et environnemental pour éviter une crispation des peuples dont la capacité productive sera moins sollicitée.

L'après-midi du vendredi 7 décembre a été consacrée à un débat sur le développement technologique. La conférence a entendu un rapport d'Helmut Scholz, député européen, et deux présentations de Shamika Sirimanne, directrice de la division de la technologie et de la logistique de la CNUCED, et Robert Koopman, économiste en chef de l'OMC. Ce dernier a appelé l'attention des parlementaires sur la nouvelle économie des données numériques qui ne sont pas comme on l'entend le pétrole du XXI^e siècle car contrairement à ce dernier leur utilisation ne les fait pas disparaître. En outre n'importe quelle entreprise n'est en mesure d'en assurer pleinement l'exploitation, comme les GAFA. M. Koopman a déclaré qu'il ne constatait pas une croissance rapide de la productivité générale dans le monde grâce aux technologies numériques car les fossés numériques entre les acteurs économiques sont encore

profonds : des fossés existent entre les pays mais aussi entre les entreprises d'un même secteur ou d'un même pays, or il faut maîtriser ces technologies pour obtenir des gains de productivité, ce qui est loin d'être le cas de tous. C'est pourquoi il est essentiel de développer et répartir les technologies numériques afin de diffuser le plus largement les gains de productivité. Par ailleurs, les technologies ont tendance à favoriser les zones urbaines. Les économistes restent prudents au sujet de la mesure des effets macroéconomiques de ces technologies car si elles peuvent faire réaliser des choses incroyables, leurs effets économiques apparaissent mal dans les PIB nationaux (il en est ainsi des services de Youtube).

La conférence a ensuite adopté par consensus le document final de la conférence.

Cependant, le Zimbabwe s'est ému de la trop grande attention portée par le document aux grandes puissances et notamment de la référence à la seule déclaration des dirigeants du G20 au point 5, ignorant ainsi les déclarations de l'Union africaine. Consultée, aucune délégation n'a souhaité soutenir la proposition du Zimbabwe de retirer la phrase de soutien à la déclaration du G20. Le Soudan a également exprimé le souhait que la conférence apporte son soutien aux candidatures des pays souhaitant entrer dans l'OMC : la rapporteure du document final, signalant qu'elle n'avait été saisie d'aucun amendement sur ce sujet, a invité les délégations à présenter des amendements en ce sens, dans les délais, pour la prochaine conférence, le meilleur accueil leur sera réservé.

—*—

Session 2018 de la Conférence parlementaire sur l'OMC

vendredi 7 décembre 2018, 9h30

L'OMC en 2030 ?

rapport de Jean BIZET, sénateur,
président de la commission des affaires européennes du Sénat (France)

Attaquée par les États-Unis, contournée par la Chine, déchirée par les intérêts contradictoires des groupes de pays émergents ou en voie de développement, bloquée dans sa fonction de juge, dépassée par les guerres commerciales en cours, prise en otage par la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, enlisée dans le cycle de négociation ouvert à Doha, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) voit sa crédibilité et son avenir frappés d'incertitude.

Or c'est de l'OMC et d'elle seule que peuvent naître les règles universelles indispensables non seulement pour réguler les échanges commerciaux, mais aussi pour que ces échanges participent aux enjeux centraux du développement durable, d'une concurrence maîtrisée, du progrès social et de l'environnement.

Les leçons à tirer de l'échec de la 11^e conférence ministérielle

La dernière conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Buenos Aires du 10 au 13 décembre 2017, s'est soldée par un triple échec.

Un échec sur l'agriculture : tant sur l'enjeu de la réforme des subventions publiques qui faussent la concurrence, que sur la recherche d'une solution pour encadrer les programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire des pays en développement, aucun accord n'a été possible. Il y a toujours eu une divergence entre les États-Unis et l'Europe, les uns calculant les subventions par producteur - par *farmer* - et les autres globalement. L'Inde, elle, joue parfois un jeu personnel, y compris sur les stocks alimentaires, au détriment, dans ce cas, des pays les moins avancés, en profitant de cette approche globale pour faire du dumping.

Un échec sur la nouvelle économie : les propositions visant à donner à l'OMC un agenda en matière de commerce électronique, d'investissement et de petites et moyennes entreprises, n'ont pas avancé, en particulier à cause du blocage de l'Inde qui veut rattraper la Chine.

Un échec enfin sur le développement durable : il a été impossible d'adopter un accord pour l'élimination des subventions à la pêche illégale ou pour des disciplines en matière de surpêche. Et des Membres importants jugent à présent illégitime d'introduire une dimension environnementale, conforme à l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, dans le contenu des accords commerciaux.

Derrière ce constat, il y a une réalité plus profonde, celle des fractures entre les États sur le rôle des règles commerciales multilatérales. Trois grands groupes s'affrontent sur ce front.

Il y a tout d'abord ceux qui pensent que les règles multilatérales ne sont pas bonnes parce qu'elles entravent leur stratégie de développement : l'Inde et l'Afrique du Sud mènent le combat. Ces pays refusent presque toute discussion dans de nouveaux domaines. Le groupe des pays en développement, le G90, qui les suivent, en particulier les Africains et les « Bolivariens », se bornent à réclamer des dérogations très larges au titre du traitement spécial et différencié.

Il y a ensuite ceux qui pensent que les règles multilatérales sont bonnes, mais surtout pour les autres : il s'agit des États-Unis et de la Chine. Les premiers veulent s'affranchir des règles quand elles sont supposées avoir des conséquences nuisibles pour eux comme en matière de délocalisation. La Chine, tout en se disant attachée à la lettre des règles, n'en respecte pas l'esprit. Entrée dans l'OMC en 2001, elle a dans un premier temps respecté les règles à la lettre, puis doucement s'en est affranchie. Elle utilise son classement comme pays en voie de développement, qui permet un traitement spécial et différencié, pour gagner du temps, un temps qui se compte en décennies ; elle réclame un fonctionnement plus démocratique de l'OMC sans notifier ses aides d'États, que l'on est réduit à évaluer en recherchant des informations sur Internet.

Enfin, il y a les Membres qui pensent que les règles sont bonnes en soi et qu'il en faudrait davantage. Soit parce que les règles sont, selon eux, par nature une bonne chose, c'est le cas de l'Union européenne, soit parce qu'elles formeraient un cadre contraignant pour les politiques agricoles des grands pays industrialisés, comme le veulent le Groupe de Cairns et les pays d'Amérique latine.

Les raisons de rester optimiste après l'échec de Buenos Aires

L'échec de la 11^e conférence ministérielle ne signifie pas la mort de l'OMC. Il n'a pas été le fruit d'une volonté de détruire ou d'abandonner le système multilatéral. Au contraire, il y a eu à Buenos Aires les bases d'un consensus politique sur la nécessité de préserver l'institution.

Les États-Unis ont eux-mêmes réaffirmé l'importance qu'ils accordent à l'Organisation, tout en exposant très clairement les besoins de réforme, sans pour autant indiquer lesquels. L'administration américaine, et notamment ses représentants à Genève auprès de l'OMC, est résiliente et moins protectionniste que ce que les tweets du Président Donald Trump peuvent laisser penser. Le reste du monde a, lui, unanimement affirmé son attachement au système, en tant que producteur de bien public par la stabilité qu'engendrent ses règles et son mécanisme de règlement des différends.

Force est d'ailleurs de reconnaître que, au-delà d'un positionnement menaçant, les États-Unis posent de bonnes questions sur l'OMC : sur l'absence de mise en œuvre effective des disciplines de transparence comme les notifications de subventions, sur la remise en chantier de l'approche du développement par une différenciation, sur la clôture de l'agenda de Doha ou sur la simplification du fonctionnement des organes de négociation. Il en est de même pour le fonctionnement de l'organe d'appel du mécanisme de règlement des différends qui - il faut le reconnaître - s'autorise souvent une surinterprétation des textes dans les décisions qu'il rend. Il ne faut pas sous-estimer les critiques des États-Unis à ce sujet : les juges de l'Organe de règlement des différends vont souvent au-delà de la mission qui est la leur, ils font durer dans le temps les litiges, ce qui perturbe les États-Unis. La solution que ces derniers ont trouvée pour contrer cet organe d'appel est de ne pas participer au renouvellement des juges, dont le mandat de quatre ans est renouvelable une fois. Sur sept juges, il n'en restera plus que trois à la fin de l'année 2019. En dessous de ce quorum, plus de décision n'est possible, ce qui paralyserait l'OMC.

Vers un plurilatéralisme faute d'unanimité au sein de l'OMC ?

L'OMC réunit 164 membres ; ses décisions se prennent par consensus. Mais l'unanimité n'est presque jamais atteinte dans les négociations en cours. Les Américains laissent venir les propositions de réforme sans en formuler eux-mêmes. Seuls les Européens et les Canadiens avancent des propositions pour sortir de l'impasse.

Faute de s'entendre sur de grands accords internationaux, le multilatéralisme cède la place à des accords bilatéraux ou plurilatéraux. Certains de ces accords peuvent d'ailleurs être innovants et inspirer l'OMC. Deux exemples : les dispositions environnementales du CETA ; la disposition du nouvel Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) permettant d'imposer que 40 % de la valeur d'un véhicule provienne de centres de production où les salaires sont d'au moins 16 dollars de l'heure. Dans le même ordre d'idée, il serait temps que l'OMC commence à intégrer les normes sociales édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Avec cette situation, on assiste un peu au renouveau du plurilatéralisme car les coalitions rassemblent des pays développés, des pays en développement ou des pays émergents. Ce pourrait être le début d'une Organisation « à géométrie variable », sur le modèle européen des coopérations renforcées. C'est une des options pour réformer l'OMC : faire du plurilatéral sur des sujets spécifiques, comme l'e-commerce, par exemple, en laissant l'accord ouvert aux autres.

Le développement durable peut-il devenir un sujet de consensus ? L'effort actuel de l'OMC sur les enjeux environnementaux constitue un peu un retour aux sources. En effet le développement durable est, dans ses statuts, l'objectif central de l'Organisation alors que le libre-échange n'y est pas mentionné. Cet enjeu est aussi un facteur de légitimation aux yeux des opinions publiques et la source d'un agenda de négociation important pour l'avenir, comme l'initiative, soutenue par la France, en faveur de l'élimination des énergies fossiles.

Les défis à relever immédiatement afin de pouvoir réformer l'OMC

Parmi les questions à résoudre immédiatement pour envisager une réforme de l'OMC figure d'abord le mécanisme de règlement des différends, objet de l'attaque la plus efficace des États-Unis qui procèdent à son étranglement par le non-renouvellement des membres de l'organe d'appel.

Le second défi serait de parvenir à normaliser l'économie chinoise. Ce processus est déjà engagé ; l'Union européenne et les États-Unis sont en phase sur cette question. Cette normalisation se conduira sur trois fronts. Le front contentieux : devant l'OMC, le différend a été engagé en 2017 par la Chine contre l'Union européenne, il porte sur le nouveau mode de calcul de la « valeur normale » pour l'application de droits antidumping. Il faut saluer à cet égard le travail de la Commission européenne et du député européen français Franck Proust qui œuvrent pour trouver un équilibre acceptable par tous.

Le front politique ensuite : l'alliance entre le Japon, les États-Unis et l'Union européenne pour forcer la Chine à s'acquitter de ses obligations de notification de subventions - même si une notification est enfin parvenue en 2018 - et discuter des surcapacités industrielles devra se traduire en actes à l'OMC. Sur ce point, les Américaines ont raison de dénoncer le défaut de notification des subventions d'État chinoises et leur solution technique est une bonne idée.

Le front de la régulation enfin : les États-Unis et l'Union Européenne ont fait des propositions pour que l'OMC établisse des mécanismes d'incitation ou de sanction afin de contraindre les Membres à s'acquitter de leurs obligations de transparence en matière de subventions publiques.

Le débat devra aussi s'engager sur le statut et les enjeux des pays en développement à l'OMC, au vu de leur situation statutaire devenue souvent anachronique. Les États-Unis font de la différenciation des pays en développement une priorité. Ils n'ont pas tort, mais la difficulté tient à ce que les pays entrés dans l'OMC avec ce statut il y a quinze ans ou plus sont parfois devenus des pays commercialement puissants, voire dominants.

Enfin, l'environnement devra être un axe central de réflexion pour l'OMC. Les subventions à la pêche sont un dossier-test pour démontrer la capacité de l'Organisation à contribuer aux objectifs de la communauté mondiale. La possible réactivation de l'accord sur les biens environnementaux pourrait y contribuer dans l'avenir. L'engagement pris à Buenos Aires en décembre 2017 d'une réflexion sur les subventions aux énergies fossiles est un signe positif.

Conclusion

À l'examen, on s'aperçoit que les problèmes les plus graves auxquels l'OMC est aujourd'hui confrontée sont liés à la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. La première préoccupation de ces derniers est la réforme totale de l'organe d'appel, qu'ils refuseront toujours de considérer comme un tribunal. L'Union européenne doit agir avec doigté, tant à l'égard des États-Unis que des pays en développement, ces derniers, dans leur majorité, ne voulant en effet rien modifier d'essentiel de l'OMC actuelle. Les propositions présentées par la Commission européenne le 18 septembre dernier sont, en ce sens, constructives.

Le multilatéralisme représenté par l'OMC est la seule réponse permettant d'éviter une guerre commerciale généralisée, destructrice de valeurs et d'emplois. Il est cependant urgent de sortir de la paralysie qui saisit l'OMC dès lors qu'une décision doit être prise par consensus. D'autre part, si les règles de l'OMC doivent être réformées ou actualisées, il conviendrait de faire appliquer toutes les règles commerciales en vigueur.

Des appels à la réforme ou à la transformation de l'OMC ont été lancés, notamment par le Président de la République française Emmanuel Macron lors de la réunion annuelle de l'OCDE en mai 2018 et par la Commissaire européenne Cecilia Malmström en novembre dernier à Paris (avec des propositions innovantes à l'appui présentées le 18 septembre 2018). Cette question est à l'ordre du jour du sommet du G20 de Buenos Aires. Les critiques virulentes des États-Unis doivent être comprises comme un appel au changement.

Si rien n'est fait, les grands blocs – États-Unis, Chine, Union européenne – définiront leurs propres règles de commerce international. Même l'Union européenne s'est lancée dans le mouvement en initiant 70 accords bilatéraux de libre-échange sur la centaine qu'elle envisage de conclure. Toutefois la volonté européenne est que ces accords de nouvelle génération intègrent des normes pouvant être ensuite mondialisées.